

Observatoire national de l'ESS - CNCRESS

NOTE D'ANALYSE
DE LA CONJONCTURE
DE L'EMPLOI DANS L'ESS
ENTRE 2010 ET 2018

Novembre 2019



par Marie-Martine Lips, présidente du Conseil national des chambres régionales de l'ESS

Éditorial

“ Les entreprises de l'ESS ont créé 71 100 emplois entre 2010 et 2018 ”

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Après une forte croissance, l'emploi dans l'ESS se dégrade depuis 2017, principalement en lien avec des changements de politiques publiques	4
Une forte contribution de l'ESS à la croissance de l'emploi privé en France entre 2010 et 2016	4
Un contexte qui se dégrade légèrement à partir de 2017 dans l'ESS	4
L'impact des réformes des politiques publiques sur l'emploi dans l'ESS	7
2. Une croissance globale de l'emploi dans l'ESS soutenue mais des situations régionales hétérogènes	10
Une croissance de l'emploi soutenue mais des situations territoriales hétérogènes	10
En 2018, un recul de l'emploi qui touche la quasi-totalité des régions à l'exception de l'Île-de-France	11
3. La conjoncture de l'emploi dans l'ESS par secteurs d'activité au cœur des évolutions sociales, économiques et législatives	12
Action sociale : un secteur moteur de la croissance de l'emploi dans l'ESS, qui se stabilise	13
Une conjoncture favorable dans le secteur de la santé	17
Enseignement : des créations d'emplois qui cachent des disparités	18
Activités financières et d'assurances : la croissance de l'emploi portée par les mutuelles	19
Arts et spectacles : un secteur particulièrement impacté par les récentes réformes des politiques publiques	20
Sport et loisirs : un coût d'arrêt de la croissance après une forte évolution de l'emploi	21
Industrie et BTP : une plus forte résilience de l'emploi dans l'ESS que dans le reste du secteur privé	22
Commerce : un secteur dynamique porté par le commerce de gros et de biens d'occasion	23
Hôtellerie-restauration : un secteur pluriel en évolution	23
Conclusion	24
Sources et champ de l'étude	25
Le réseau des CRESS et des observatoires de l'ESS	26
L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS)	26

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire représentent 2,4 millions de salarié.e.s, dont 68% de femmes, soit 14% de l'emploi salarié privé. Elles ont créé 71 100 emplois entre 2010 et 2018.

Depuis plusieurs années, la croissance de l'emploi dans l'ESS était plus forte que dans le reste du secteur privé, pour diverses raisons, dont des modèles économiques plus résilients. Pourtant, l'année 2017 marque pour la première fois, une réduction du nombre d'emplois dans l'ESS, dans un contexte marqué par de nombreuses évolutions des politiques publiques. Il fallait donc, au-delà des chiffres, comprendre les raisons de ce ralentissement, alors même que, sur le terrain, nous constatons que l'ESS est dynamique, que son activité est en croissance dans de nombreux secteurs et qu'elle répond aux enjeux du développement durable des territoires.

C'est bien l'objet de cette publication inédite de l'Observatoire national de l'ESS qui propose une analyse nationale de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018, grâce notamment au partenariat noué avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS).

Cette étude permet de montrer à la fois la vivacité de l'ESS, ses capacités d'adaptation face aux difficultés économiques et sa croissance régulière. La contraction des emplois se concentre principalement sur l'emploi associatif touché par le gel des contrats aidés et fragilisé par les réformes de la fiscalité entraînant une baisse des dons privés, source importante de financement des associations. Les mesures sur le mécénat annoncées dans le projet de loi de finances (PLF) 2020 sont d'ailleurs inquiétantes.

Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité mais nous permet, pour la première fois, d'avoir un outil fiable pour les acteurs de l'ESS, mais aussi les partenaires publics, afin d'identifier les pistes d'amélioration et de construire les dispositifs adéquats pour la reprise de la croissance de l'emploi dans l'ESS.

Par exemple, si l'ESS ne dépend pas des pouvoirs publics pour avoir un modèle économique stable (même dans le secteur associatif qui bénéficie du soutien public le plus fort, les subventions représentent en moyenne 20% de leurs ressources), les contrats aidés permettaient le financement de fonctions de support, favorisant le développement et la consolidation des associations. Le CNCRESS rejoint ainsi les propositions portées par ESS France, le Mouvement associatif et l'UDES sur un dispositif de soutien à l'emploi d'utilité citoyenne, permettant d'engager la solidarité nationale auprès d'actions associatives essentielles pour notre pays.

Ce qui est vrai pour le monde associatif l'est aussi pour d'autres modes d'entreprendre dans l'ESS et nous nous attacherons, à partir de ces analyses, à identifier les chantiers à mener dans les prochains mois dans différentes filières et sur les différents territoires. ●

INTRODUCTION

Représentant 2,4 millions de salarié.e.s, soit 14% de l'emploi salarié privé, **les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont créé 71 100 emplois entre 2010 et 2018**, soit une croissance annuelle moyenne de +0,4%. Les créations d'emplois ont principalement été portées dans les secteurs de l'hébergement médicosocial, du sport et des loisirs, de la petite enfance, de l'insertion par l'activité économique ou encore des mutuelles d'assurance, et dans la plupart des régions françaises.

Depuis plusieurs années, la croissance de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (ESS) était plus forte que dans le reste du secteur privé. Les entreprises de l'ESS, toutes formes confondues, bénéficient de modèles économiques plus résilients (mise en place de réserves impartageables, lucrativité limitée, emplois non délocalisables et non substituables) ainsi que d'un positionnement sectoriel plus favorable (l'ESS est principalement présente dans les activités de services moins exposées que celles du secteur industriel ou agricole) que les autres entreprises du secteur privé. Cependant, l'année 2017 marque pour la première fois une réduction du nombre d'emplois dans l'ESS, qu'il est possible de relier avec des évolutions dans les politiques publiques, notamment à destination des associations.

Cette publication inédite de l'Observatoire national de l'ESS propose une analyse nationale de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018. La note cherche **à identifier les facteurs de la croissance de l'activité des entreprises de l'ESS**, à travers le prisme de l'évolution de l'emploi et des établissements, dans les principaux secteurs d'activités et familles juridiques qui les composent : évolution des politiques publiques, concurrence et évolution de marché, changements de périmètre juridique, etc.

Ce travail a été permis grâce au partenariat noué entre l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) et l'Observatoire national de l'ESS du Conseil National des CRESS (CNCRESS), autour de l'échange de données économiques. L'Observatoire national de l'ESS dispose désormais de données récentes, fiables et avec un niveau de détail satisfaisant pour pouvoir proposer une analyse fine et réactive de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS. Complémentairement à cette publication, les Observatoires régionaux de l'ESS produisent des analyses territoriales de la conjoncture, formant un dispositif d'étude complet.

L'année 2017 marque pour la première fois une réduction du nombre d'emplois dans l'ESS.

L'étude cherche à analyser différents facteurs : quels ont été les effets des politiques publiques sur l'emploi dans l'ESS ? Quelles sont les secteurs qui sont dynamiques, ceux qui sont fragilisés ? Quels territoires sont particulièrement touchés par ces récentes évolutions ? Elle s'organise en 3 parties :

- ▶ la présentation des données de cadrage nationales sur la conjoncture dans l'ESS entre 2010 et 2018 et l'analyse des facteurs liés aux politiques publiques (gel des emplois aidés, réformes sur la fiscalité, réforme territoriale...);
- ▶ la présentation de la conjoncture dans l'ESS à l'échelle des territoires ;
- ▶ l'analyse de la conjoncture par secteurs d'activités au regard des spécificités juridiques, législatives, sociales et économiques de chaque secteur.

Ce travail a également bénéficié des retours et contributions de plusieurs réseaux nationaux de l'ESS (Mouvement Associatif, UNIOPSS, BPCE, Fédération des entreprises d'insertion, UNAT) que nous remercions vivement. ●

1. APRÈS UNE FORTE CROISSANCE, L'EMPLOI DANS L'ESS SE DÉGRADÉ DEPUIS 2017, PRINCIPALEMENT EN LIEN AVEC DES CHANGEMENTS DE POLITIQUES PUBLIQUES

Sur la période 2010 à 2018, les entreprises de l'ESS ont créé 71 120 emplois, principalement dans les associations (+1,6% entre le 4^e trimestre 2010 et le 4^e trimestre 2018), les mutuelles (+9,7%) et les fondations (+30,2%). Cela représente une croissance moyenne de +0,4% par an dans l'ESS et de +3,5% sur l'ensemble de la période.

L'évolution de l'emploi dans l'ESS s'est faite en deux temps : une forte croissance de 2010 à 2016, puis un recul important à partir de 2017. Ce léger décrochage est lié en partie à un certain nombre d'évolutions des politiques publiques, notamment en direction de l'emploi associatif (fin des contrats aidés, baisse des dons suite aux réformes fiscales, etc.)

► Une forte contribution de l'ESS à la croissance de l'emploi privé en France entre 2010 et 2016

Entre 2010 et 2016, l'ESS a fortement contribué à la croissance de l'emploi privé en France. Les entreprises de l'ESS ont créé **87 200 emplois**, soit **25% de l'ensemble des emplois créés dans le secteur privé**. La croissance moyenne de l'emploi s'est établie à +0,7% par an, contre +0,3% dans le reste du secteur privé.

Cette croissance a été portée par l'ensemble des familles juridiques de l'ESS. L'emploi a progressé en moyenne de +0,5% par an dans les associations entre 2010 et 2016, +0,1% dans les coopératives¹, +1,8% dans les mutuelles et +3,5% dans les fondations. Les associations ont contribué à la création de **50 151 emplois**, cela représente 57,5% de l'ensemble du solde net dans l'ESS, une part inférieure à leur poids relatif dans l'ESS (83,4% des emplois en 2018 selon les données ACOSS).

Sur la même période, le nombre d'établissements dans l'ESS a légèrement progressé (+1 200), cela représente 7% du solde net de l'ensemble des créations d'établissements du secteur privé.

1. Seules les coopératives relevant du régime général sont couvertes par les données ACOSS, hors régime agricole. Voir partie « Sources et champ de l'étude »

Figure 1 / Solde net d'emplois par glissement annuel dans l'ESS entre 2010 et 2018



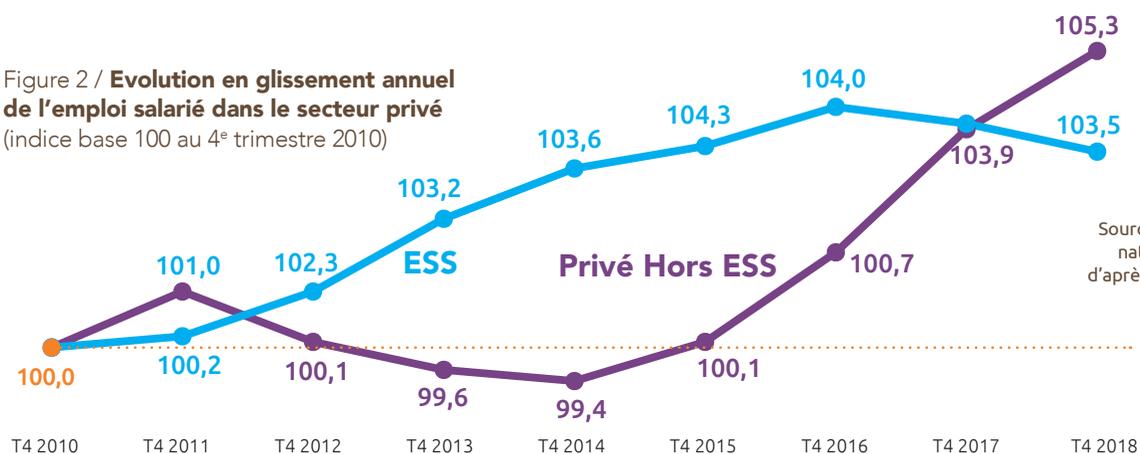
Cette période de croissance de l'emploi dans l'ESS se caractérise par un développement important du secteur **de la dépendance** (établissements type EHPAD gérées par des associations, mutuelles et fondations), **de la petite enfance** (crèches associatives), **de l'insertion par l'activité économique, des sports et loisirs** (dans un contexte de réforme des rythmes scolaires et de soutien à la vie associative) ou encore du secteur **de l'assurance**.

L'emploi dans l'ESS résiste globalement mieux à la crise que dans le reste du secteur privé. Dans les secteurs particulièrement impactés par la crise (industrie, commerce ou encore le bâtiment et les travaux publics) l'ESS montre une plus forte résilience. Les structures de l'ESS sont par ailleurs principalement implantées dans les activités tertiaires, cela représente 97% de leurs emplois : elles y développent des emplois non substituables et non délocalisables et protègent ainsi mieux leurs activités économiques des fluctuations du marché.

► Un contexte qui se dégrade légèrement à partir de 2017 dans l'ESS

A partir de 2017, l'emploi dans l'ESS recule (-0,3% en 2017 et -0,5% en 2018), alors que la croissance de l'emploi dans le reste du secteur privé, relancée à partir de 2015, se maintient à un bon niveau en 2017 et 2018 (respectivement +2,2% et +1,4%). L'ESS perd **16 100 postes** entre fin 2016 et fin 2018. De

Figure 2 / **Evolution en glissement annuel de l'emploi salarié dans le secteur privé** (indice base 100 au 4^e trimestre 2010)



Source : Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS - URSSAF 2010-2018

même, le nombre d'établissements décroche fortement dans l'ESS à partir de 2017 (-2,1%) et 2018 (-2,4%), alors qu'il reste stable dans le reste du privé (+1% en moyenne).

Ces baisses d'emplois dans l'ESS interviennent dans un contexte général de réformes des politiques publiques opérées par les gouvernements successifs qui ont notamment fragilisé le secteur associatif, d'une plus forte concurrence des acteurs privés lucratifs dans certains secteurs (aide à domicile, tourisme, sports et loisirs...) et de mouvements importants de rapprochement dans l'ESS (santé, médico-social, assurance et banque). Ce recul de l'emploi se répercute sur l'ensemble des familles de l'ESS, à l'exception des fondations.

- ▶ Dans les mutuelles, si la croissance de l'emploi a été forte sur l'ensemble de la période (+ 9,7% entre 2010 et 2018), la conjoncture s'est inversée depuis deux ans avec une perte d'emplois (-1,7%) et d'établissements (-1,5%) entre 2016 et 2018 contre +11,6% entre 2010 et 2016. Comme nous le verrons dans l'analyse sectorielle, ce sont les secteurs de l'assurance, des activités hospitalières et de l'hébergement médico-social pour personnes âgées (EHPAD) dans lesquels la situation s'est le plus dégradée.
- ▶ Dans les fondations, l'emploi salarié a bondi de +30,2% entre 2010 et 2018, permettant la création de 21 400 postes. Le nombre d'établissements a également fortement progressé sur la période (+41,9%). Les fondations « opératrices », celles qui gèrent des établissements sanitaires ou médico-sociaux, concentrent le plus grands nombre d'emplois et d'établissements, mais selon l'Observatoire de la Fondation de France², ce

Tableau 1 / **Taux de croissance de l'emploi dans les familles de l'ESS en glissement annuel entre 2010 et 2018**

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Associations	-0,4%	0,6%	1,1%	0,6%	0,4%	0,5%	-0,6%	-0,7%
Coopératives	0,8%	0,3%	1,1%	-0,4%	-0,3%	-0,8%	-0,3%	-0,8%
Mutuelles	5,1%	1,3%	1,4%	2,0%	0,1%	1,3%	-0,8%	-1,0%
Fondations	5,3%	3,3%	3,1%	7,0%	2,7%	-0,4%	3,6%	2,4%
Ess	0,2%	0,8%	1,3%	0,9%	0,4%	0,6%	-0,3%	-0,5%
Privé Hors ESS	0,7%	-0,7%	-0,5%	-0,2%	0,7%	1,5%	2,2%	1,4%

Source : Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, d'après ACOSS 2010-2018

sont les fondations « distributives », celles qui se consacrent au financement et à l'accompagnement de projets qui leur sont extérieurs (subventions à des associations, bourses ou prix à des chercheurs ou des étudiants...) qui progressent le plus en volume (90% des nouvelles créations).

- ▶ Dans les coopératives (couvertes partiellement par les données ACOSS³), le nombre de salarié.e.s a reculé de -0,3% (- 500 postes) et le nombre d'établissements de -1,8% (- 237) entre 2010 et 2018. Ce sont principalement les activités bancaires qui sont en recul dans la famille coopérative, alors que d'autres secteurs comme le commerce, le bâtiment ou les activités juridiques et de conseils progressent en termes d'emploi. Si l'on se réfère en revanche au périmètre social (données de Coop FR incluant les filiales détenues majoritairement par la coopérative et entreprises associées dans les coopératives d'entreprises), plus large que celui des entreprises sous statut coopératif, l'emploi progresse depuis 2008 dans les groupes coopératifs et notamment +3% entre 2014 et 2016⁴.

2. *Fonds et fondations en France : un secteur en pleine croissance*, Observatoire de la Philanthropie – Fondation de France, avril 2018

3. Cf. partie « Sources et champ de l'étude »

4. *Panorama des coopératives* – Coop Fr, édition 2018

► L'emploi associatif en recul depuis 2017

Dans les associations, la situation de l'emploi s'est dégradée sur l'année 2017⁵ (-0,6%) et la tendance est confirmée en 2018 (-0,7%). Si les facteurs explicatifs sont divers et spécifiques selon les domaines d'activités des associations, comme nous le verrons dans la partie 3, **la situation générale du secteur associatif a néanmoins été fortement impactée par les récentes évolutions des politiques publiques et de la fiscalité**, au premier rang desquelles le gel des contrats aidés, la baisse des dons et la contraction des finances publiques.

Le secteur associatif a créé 50 150 emplois entre 2010 et 2016, et supprimé 23 300 emplois entre 2017 et 2018, soit un solde net de **+26 850 emplois nouveaux sur la période**. En revanche, le nombre d'établissements associatifs s'est réduit de -5,4% entre 2010 et 2018, soit la perte de **8 700 établissements associatifs, presque exclusivement ces deux dernières années**. Cette baisse du nombre d'associations s'explique d'une part par des mouvements de rapprochement (fusion, regroupement) importants depuis une

5. Pour éviter une rupture de série, ces données ne prennent pas en compte sur toute la période 2010-2018, les 8 000 salarié.e.s de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), dont les effectifs ont basculé au 1er trimestre 2017 du périmètre de l'ESS à celui du reste du secteur privé du fait d'une évolution statutaire.

dizaine d'année (notamment dans le secteur sanitaire et social), et d'autre part parce que le tissu associatif, composé en partie de petites structures (78% des associations employeuses ont moins de 10 salarié.e.s) a davantage souffert de la baisse des soutiens publics (aides aux postes, subventions, marchés publics). Cette observation doit être contrastée par la vivacité du monde associatif. Le tissu associatif, ne fonctionnant qu'avec des bénévoles, a en effet connu une progression du nombre de créations d'associations de l'ordre de +2,8% par an en moyenne sur la période 2012 et 2017. Les associations bénévoles représentent ainsi 1 341 000 structures actives en 2017⁶.

Si le secteur associatif développe des activités d'utilité sociale sur l'ensemble des territoires, il est particulièrement présent dans ceux pour lesquels l'initiative privée lucrative et les services publics sont absents ou en retrait. C'est le cas notamment dans **les territoires ruraux**, où l'ESS (largement portée par le secteur associatif) représente 17,7% de l'ensemble des emplois privés contre 10,5% sur l'ensemble du territoire⁷, et **dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, où les associations sont extrê-

6. Enquête CES et Centre de recherche sur les associations « Le Paysage associatif français », 2018

7. L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux - Projet « TRESSONS », Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, AVISE & RTES, Juin 2019

LA PAROLE À

Philippe Jahshan,
président du Mouvement Associatif



L'étude du CNCRESS donne une photographie de l'emploi dans les associations et permet notamment de mesurer l'impact important du gel des contrats aidés sur le tissu associatif dans les territoires. La mise en œuvre des parcours emploi compétences, orientée sur des publics éloignés de l'emploi dans une logique d'insertion, ne répond pas aux besoins en emplois qualifiés et destinés au développement du projet associatif. Elle ne répond pas davantage aux besoins des petites associations, pour qui ce dispositif reste peu adapté. En effet, parmi les difficultés rencontrées par les associations sur les parcours emploi compétences, on retrouve, les taux de

prise en charge relativement faible, l'obligation renforcée de formation non assortie des financements qui vont avec, ou encore les disparités d'application au niveau territorial. L'emploi n'est pas la finalité de la plupart des associations, mais c'est un moyen de développer des actions associatives qui permettent le plus souvent de pallier l'absence de nombreux services dans des territoires ruraux ou urbains, d'amorcer des innovations sociales, ou encore de dynamiser et d'animer la vie locale. C'est pour cela que le Mouvement associatif, en lien avec l'UDES, plaide en faveur de la mise en œuvre d'emplois d'utilité citoyenne pour les associations, permettant de soutenir les projets des petites et moyennes associations et conforter un tissu local qui assure les services de proximité et qui est fragilisé. Constituant une aide dégressive sur trois ans sur la base de 80% du SMIC la première année, ces emplois d'utilité citoyenne permettraient en outre aux associations de bénéficier d'un tremplin pour se développer. Le Mouvement associatif porte et continuera de porter une mesure en ce sens auprès du Gouvernement et des parlementaires, notamment en cohérence avec les propositions du rapport « Pour une politique de vie associative ambitieuse et une société de l'engagement » remis au Premier ministre en juin 2018. ●

mement présentes (85,4% des emplois de l'ESS)⁸.

Le recul de l'emploi associatif depuis 2 ans pèse encore davantage sur l'offre de services aux populations et aux entreprises des territoires les plus fragiles.

► L'impact des réformes des politiques publiques sur l'emploi dans l'ESS

Si cette étude ne se donne pas pour objectif d'opérer une évaluation des politiques publiques, le décrochage observé en 2017 et 2018 correspond à plusieurs réorientations des politiques publiques, notamment en direction du secteur associatif. Les dispositifs plus spécifiques aux secteurs d'activités (médicosocial, banque-assurance, etc.) seront analysés dans la partie 3 de cette étude.

► L'impact du gel des contrats aidés sur le secteur associatif

Créés dans le milieu des années 1970, les contrats aidés sont un des dispositifs de la politique de soutien à l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, en particulier les jeunes. Les contrats aidés s'adressent aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, qu'elles soient sociales ou professionnelles. Les salarié.e.s en contrat aidé bénéficient d'une formation et d'un accompagnement professionnel, en contrepartie leurs employeurs perçoivent une aide financière.

Si leurs formes et leur périmètre ont régulièrement évolué selon les gouvernements successifs (contrats emploi-solidarité, contrats de retour à l'emploi, emplois d'avenir, contrat unique d'insertion...), il faut noter la relative constance de ces dispositifs.

Suite à un rapport de janvier 2016 portant sur les « Les dispositifs et les crédits mobilisés en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire », la Cour des comptes avait critiqué ce dispositif jugé « particulièrement complexe » dont le coût est « élevé et croissant ». Pour cause d'inefficacité, dès l'été 2017 le gouvernement a annoncé le gel du nombre de contrats aidés, et au 1^{er} janvier 2018, les contrats uniques d'insertion (CUI) du secteur marchand et non marchand ont été remplacés par un nouveau dispositif, le Parcours Emploi Compétences (PEC) moins adapté au secteur associatif. Mais les annonces de l'été 2017 ont eu des impacts

immédiats sur la baisse du nombre de contrats aidés (non renouvellement de contrats, réduction du nombre d'ouverture de nouveaux contrats). Parallèlement le dispositif des emplois d'avenir a été mis en extinction à partir de janvier 2018, les contrats en cours n'ont donc pas été renouvelés. Le nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir du secteur non marchand est donc passé de 57 631 en 2016, puis 32 326 en 2017 à quelques centaines en 2018.

Pourtant une étude de la DARES⁹ est venu réaffirmer l'utilité de ces contrats, dans l'insertion à plus long terme. Selon son étude, en 2017, la moitié (49%) des personnes ayant effectué un contrat dans le secteur non marchand (CUI-CAE) déclarent être en emploi six mois après. Elles sont 72% dans le secteur marchand (CUI-CIE), qui comprend également des structures de l'ESS.

Entre 2016 et 2018, le nombre d'embauches en contrats aidés s'est réduit de 70,7% toutes formes (CUI-CIE, CUI-CAE, emplois d'avenir, PEC) et tous employeurs confondus, ce qui représente la suppression de 324 131 contrats. Selon nos estimations 2019 (nombre de PEC dans le projet de loi de finance 2019 et doublement du nombre de CUI-CAE du 1^{er} semestre 2019, embauches résiduelles en emplois d'avenir), la baisse du nombre d'embauches en contrats aidés entre 2016 et 2019 s'établira à -76,8%.

Tableau 2 / Nombre d'embauches annuelles en contrats aidés (CUI, PEC, emplois d'avenir)

	2016	2017	2018	Projections 2019 ^d
CUI-CIE (secteur marchand) ^a	79 460	27 778	3 698	6 000
CUI-CAE (secteur non marchand) ^a	304 914	227 300	7 792	0
Emplois d'avenir (non marchand)	57 631	32 326	912	400
Emplois d'avenir (marchand)	16 431	6 051	130	25
PEC (parcours emploi compétences) ^b	0	0	121 773 ^c	100 000
Total bénéficiaires	458 436	293 455	134 305	106 425
Evolution cumulée des bénéficiaires (en %) par rapport à 2016	0,0%	-36,0%	-70,7%	-76,8%
Evolution cumulée des bénéficiaires (en nombre) par rapport à 2016	0	-164 981	-324 131	-352 011

a. À partir de janvier 2018, les contrats aidés CUI-CAE et CUI-CAE sont transformés en PEC, sauf dispositions particulières pour les CUI-CIE dans les territoires ultramarins et départements les prenant en charge financièrement.

b. Les PEC ont été mis en place à partir de janvier 2018.

c. 121 773 sur une enveloppe de 200 000.

d. 130 000 PEC ont été votés pour 2019 en loi de finances, dont 30 000 sont dédiés à l'accompagnement des élèves en situation de handicap en 2018-2019 / 2 900 bénéficiaires de CUI-CIE ont été enregistrés entre janvier et juin 2019, soit une estimation de 6 000 CUI-CIE sur l'année complète. Projections 2019 pour les emplois d'avenir sur l'ensemble de l'année à partir du nombre de bénéficiaires enregistrés au 1^{er} semestre 2019.

Sources : ASP / DARES, traitements Observatoire national de l'ESS - CNCRESS

8. L'emploi et les entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, Etat des lieux en France et dans les régions, Observatoire national de l'ESS et CGET, Juin 2019

9. *Le devenir des personnes sorties de contrat aidé*, DARES, Avril 2019

Le secteur associatif et les Fondations représentant, selon les années, entre 35 et 43 % des employeurs des salarié.e.s en contrat aidé du secteur non marchand (CUI-CAE ou emplois d'avenir), nous pouvons établir le nombre de contrats aidés supprimés entre 2016 et 2018 :

- ▶ CUI-CAE : 115 900 embauches dans le secteur associatif en 2016, puis 84 300 en 2017¹⁰, puis 2 883 (estimation) en 2018, **soit la suppression de 112 984 CUI-CAE pour le secteur associatif** entre 2016 et 2018 ;
- ▶ Emplois d'avenir : 24 897 embauches dans le secteur associatif en 2016, puis 13 124 en 2017, puis 365 (estimation), **soit la suppression de 24 532 emplois d'avenir pour le secteur associatif** entre 2016 et 2018.

En contrepartie, les embauches en PEC se sont établies à 121 773 tous employeurs du secteur non marchand confondus (associations et collectivités locales), sans que nous puissions disposer de données spécifiques pour le secteur associatif.

Selon un rapport du Sénat¹¹ publié en 2018, la forte diminution du nombre de contrats aidés met en péril l'existence même de nombreuses structures associatives.

Si le nombre d'emplois aidés a baissé quantitativement dans le secteur associatif, la mise en œuvre des PEC a également eu des impacts sur le budget des associations. Le mouvement associatif rappelle que le « *les taux de prise en charge des contrats PEC varient selon les régions de 35 % à 60 % du SMIC contre un taux de prise en charge précédemment fixé à 75 %* »¹² pour les CUI-CAE. Le reste à charge pour l'association est donc plus important, ce qui explique en partie l'échec du développement des PEC. Rappelons que 200 000 contrats PEC avaient été votés dans le projet de loi de finances 2018 et que seulement 121 700 ont été consommés.

10. Données ASP, traitement DARES, champ hors ACI

11. Rapport d'information sur les conséquences de la baisse des contrats aidés dans le secteur associatif, Sénat, 21 février 2018

12. Mouvement Associatif « Bilan 1 an après la fin des contrats aidés : une politique de soutien à l'emploi associatif indispensable », septembre 2018

► L'impact des réformes fiscales sur la baisse des dons

Les dons et mécénat sont une source de financement importante pour les associations et les fondations. Dans *Le Paysage associatif français*¹³, il est évalué que les dons et le mécénat représentent 7,2 % du budget des associations sans salarié et 4,2 % des associations employeuses, soit un budget total de 5,2 milliards d'euros.

Les réformes de la fiscalité en 2018 ont eu des impacts sur le volume des dons aux associations et fondations : hausse de la CSG pour les retraités les plus aisés (qui sont des donateurs réguliers), transformation de l'Impôt sur la fortune (ISF) en Impôt sur la fortune immobilière (IFI) et entrée en vigueur du prélèvement à la source. Selon le baromètre de la générosité 2018 de France générosités¹⁴, **les dons ont baissé de -4,2 % en 2018**, une baisse inédite depuis 10 ans.

A titre d'exemple, la déductibilité fiscale des dons reçus par des contribuables imposés au titre de l'ISF a disparu avec le passage à l'IFI. Les dons reçus dans le cadre des dons IFI 2018 ont baissé de **54 % par rapport aux dons ISF de 2017**, selon le baromètre France générosités ISF/IFI¹⁵ réalisé sur un panel de 31 fondations. Une perte estimée de 130 à 150 millions d'euros pour les associations et les fondations.

Dans un contexte de renforcement des financements privés dans le budget des associations, la baisse structurelle des dons et du mécénat serait un très mauvais signal. Le projet de loi de finances pour 2020 (article 50) vise à supprimer le plafonnement de 60 % à 40 % pour les dons d'entreprises les plus importants (supérieurs à 2 millions d'euros). Les dons d'entreprises représentent 3 milliards sur les 7,5 totaux de la générosité et constituent une ressource essentielle de financement des associations et des missions d'intérêt général.

► Evolution de la réserve parlementaire

Les associations ont vu également une baisse de leurs ressources directes via la suppression de la réserve parlementaire à l'été 2017, qui mettait à disposition des parlementaires une réserve d'argent pour subventionner des associations ou des projets dans leur circonscription. Discutable

13. Enquête CES et Centre de recherche sur les associations « *Le Paysage associatif français* », 2018

14. Baromètre de la générosité 2018 de France générosités, Avril 2019

15. Baromètre ISF/IFI 2018 de France générosités, Avril 2018

sur le fonds (clientélisme, manque de transparence...), la réserve parlementaire a été remplacée par un dispositif plus transparent, le FDVA innovation fonctionnement doté de 25 millions d'euros, soit seulement la moitié de ce que représentait la réserve parlementaire pour les associations.

► CICE, CITS, allègement de cotisations sociales

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) était un dispositif fiscal entré en vigueur au 1er janvier 2013 permettant à certaines entreprises de bénéficier d'un crédit d'impôt en fonction des rémunérations versées à leurs salariés.e.s. Pour bénéficier du CICE, les organismes à but non lucratif devaient réaliser des activités commerciales soumises à l'impôt sur les sociétés (IS), ce qui excluait une grande partie du secteur de l'ESS (certaines associations, fondations et mutuelles), ces organismes non assujettis à la TVA restant soumis à la taxe sur les salaires. Cette distorsion de concurrence a été corrigée dans la loi de finances de 2017 par un autre dispositif appelé CITS ou crédit d'impôt de taxe sur les salaires. Cela a permis de rétablir une égalité de traitement entre les associations, fondations reconnues d'utilité publique ou mutuelles régies par le code de la mutualité (moins de 30 salarié.e.s) exclues du CICE. Une distorsion de concurrence existait par exemple dans le secteur de l'aide à domicile à la défaveur des associations, qui pendant plusieurs années n'ont pas bénéficié de ces crédits d'impôts.

Le CICE et le CITS sont supprimés par la Loi de finance 2018 pour toutes les rémunérations versées à compter du 1er janvier 2019. En contrepartie, un allègement des cotisations sociales est prévu.

► Réforme territoriale et évolution des compétences des collectivités

La loi n 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) est une loi de décentralisation qui a redé-

fini les compétences des collectivités et leur organisation dans les territoires. La loi a notamment rapporté le nombre de régions métropolitaines à 13, renforcé l'intercommunalité et redéfini les compétences des collectivités avec la nomination de chefs de files thématiques (développement économique, formation, action sociale...) et la suppression de la clause de compétence générale.

Le transfert de compétences des communes (principal financeur du secteur associatif¹⁶) vers le niveau intercommunal a pu avoir des impacts en termes de baisse de ressources, notamment pour les associations de proximité (culture, loisirs, sport).

Les Départements en perdant la clause de compétence générale ne peuvent plus intervenir sur le financement de projets ou structures en lien avec le développement économique (et donc à l'ESS de manière globale) mais conservent une approche transversale sur des thématiques comme la mobilité ou le « bien vieillir ». Ces évolutions ont pu avoir localement pour conséquences un désengagement des certains Départements sur le financement d'activités portées par les structures de l'ESS.

Enfin, la nouvelle cartographie des régions métropolitaines a entraîné une période d'incertitudes puis des mouvements de fusions importants dans les réseaux et fédérations de l'ESS dans les territoires concernés. Certains réseaux ont été fragilisés par ces rapprochements devenus indispensables pour pouvoir continuer de dialoguer avec la collectivité régionale.

Une étude portant sur l'évaluation de l'impact de la Loi Notre sur le financement des entreprises de l'ESS permettrait d'apporter des éclairages complémentaires sur ces différents points.

16. Enquête CES et Centre de recherche sur les associations « Le Paysage associatif français », 2018

2. UNE CROISSANCE GLOBALE DE L'EMPLOI DANS L'ESS SOUTENUE MAIS DES SITUATIONS RÉGIONALES HÉTÉROGÈNES

Les entreprises de l'ESS développent des activités et des emplois au plus près des territoires pour répondre aux besoins non satisfaits des populations et des entreprises. L'ESS est particulièrement présente dans les territoires les plus fragiles (quartiers politique de la ville, zones rurales, départements ultramarins...) dans lesquels les services publics et l'offre privée lucrative sont en retrait.

L'analyse de la conjoncture de l'emploi à l'échelle des régions françaises donne à voir quelques disparités entre les territoires sur l'ensemble de la période 2010-2018 et la baisse des emplois depuis 2017 dans toutes les régions, à l'exception de l'Ile-de-France.

► Une croissance de l'emploi soutenue mais des situations territoriales hétérogènes

Si la croissance globale de l'emploi dans l'ESS a été soutenue entre 2010 et 2018 avec la création de **71 120 emplois** et un taux de croissance de +3,5% sur la période, les situations territoriales sont hétérogènes.

Les régions de l'Ouest de la France dans lesquelles le poids de l'ESS est traditionnellement plus fort (Pays-de-La-Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, Ile-de-France) ont connu une évolution de l'emploi supérieure à celles des autres régions (entre +4,4 et +7,5%). C'est dans les régions d'outre-mer que les taux de croissance de l'emploi ont été les plus forts entre 2010 et 2018 : Martinique (+7,5%), Réunion (+7,9%), Guyane (+18,1%), à l'exception de la Guadeloupe (-8,1%). Si la Guyane est la région qui enregistre le plus fort taux de croissance de l'emploi ESS sur la période 2010-2018, c'est en Ile-de-France que le plus de postes ont été créés avec 27 779 nouveaux emplois.

Les régions Hauts-de-France, Grand Est et Occitanie enregistrent des taux de croissance positifs (entre +0,2 et +2,2%) mais plus faible qu'en moyenne nationale.

Enfin, les régions Corse (-0,3%), Provence-Alpes-Côte-D'azur (-0,9%), Bourgogne-Franche-Comté (-1,0%), Normandie (-1,6%), Centre Val-de-Loire (-3,6%) ont connu une réduction de leurs effectifs salariés dans l'ESS sur la période 2010-2018, essentiellement à partir de 2015.

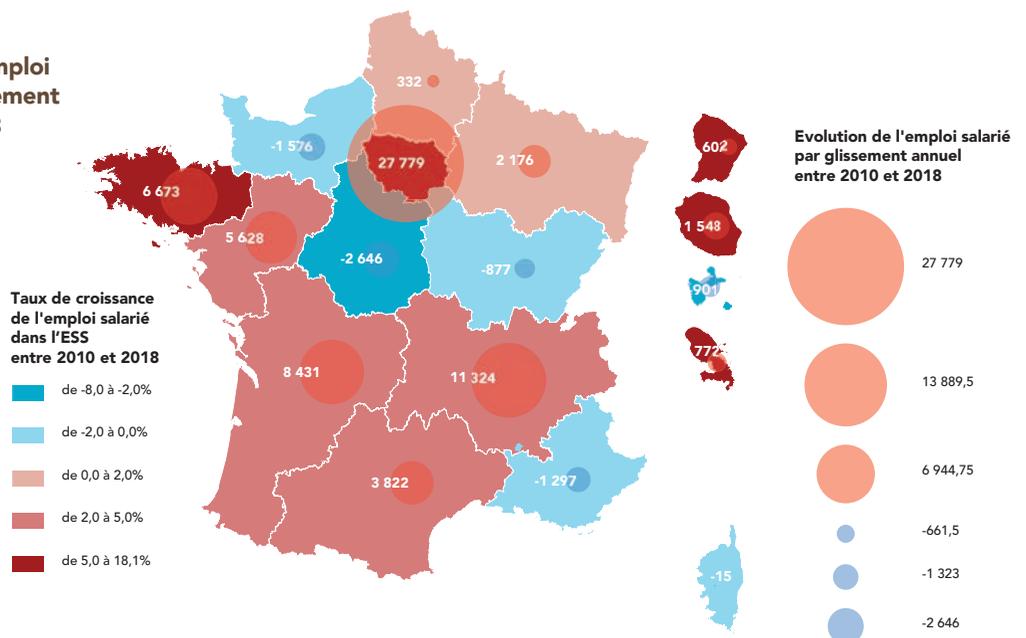
L'échelle régionale ne semble pas permettre d'identifier des clés de lecture précises permettant d'apprécier les différences observées entre les régions, puisque les régions présentant des

Figure 3 / Evolution de l'emploi salarié dans l'ESS en glissement annuel entre 2010 et 2018

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS URSSAF 2010-2018

Champ : ensemble des salarié.e.s privé.e.s relevant du régime général (hors régime agricole)

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque



3. LA CONJONCTURE DE L'EMPLOI DANS L'ESS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ AU CŒUR DES ÉVOLUTIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET LÉGISLATIVES

L'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS montre des évolutions très diverses selon les secteurs d'activités dans lesquels évoluent les entreprises de l'ESS. Cette partie de l'étude donne une lecture détaillée des évolutions au sein des différents facteurs et propose des pistes explicatives.

Au niveau macroéconomique, il ressort globalement que quatre secteurs ont porté la croissance de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018 :

- ▶ **l'hébergement médicosocial**, avec un solde net de +40 400 postes ;
- ▶ **la santé** : + 9 450 postes ;
- ▶ **l'action sociale sans hébergement** : + 7 285 postes ;

- ▶ **les activités financières et d'assurances** : + 5 400 postes.

Il faut noter également le poids important des activités classées dans le code APE 9499Z « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » (+ 8 840 postes) sur lequel nous reviendrons dans la partie consacrée au secteur des sports et loisirs¹⁷.

A l'inverse, l'emploi a été particulièrement en recul dans deux secteurs entre 2010 et 2018, celui de **l'hébergement-restauration** (- 4 900 postes) et celui des **Arts, spectacles et activités récréatives** (-5 280 postes).

17. Voir encadré dans la Partie 3, secteur "sport et loisirs"

Tableau 3 / Evolution de l'emploi salarié dans les principaux secteurs de l'ESS en glissement annuel entre 2010 et 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Solde net	Evolution 2010-2018
Industries manufacturière	-3,1%	-2,1%	5,8%	0,3%	-2,3%	-1,7%	-0,4%	3,3%	- 43	-0,4%
Construction	0,0%	-0,3%	-0,2%	-1,8%	-1,1%	-0,6%	0,9%	1,6%	- 182	-1,4%
Commerce ; réparation	0,9%	-3,1%	1,2%	0,0%	1,3%	0,0%	4,9%	2,2%	1 888	7,4%
Hébergement et restauration	-2,6%	-1,3%	-1,4%	-3,8%	-2,7%	0,8%	-2,2%	-4,8%	- 4 908	-16,9%
Information et communication	-2,2%	0,8%	0,1%	-0,6%	0,1%	-1,6%	-7,5%	-2,4%	- 1 292	-12,8%
Activités financières et d'assurance	3,4%	1,3%	0,4%	0,3%	0,0%	1,8%	-1,8%	-1,8%	5 419	3,5%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	2,7%	-0,4%	1,7%	0,0%	0,6%	0,4%	1,7%	1,7%	3 522	8,9%
Activités de services administratifs et de soutien	-0,7%	-0,1%	-0,5%	1,6%	1,6%	-2,4%	2,4%	-1,4%	279	0,4%
Enseignement	-0,2%	0,6%	0,4%	0,6%	0,4%	1,6%	-0,4%	-0,4%	5 784	2,7%
Activités pour la santé humaine	0,8%	-0,6%	1,2%	1,0%	1,0%	1,4%	0,4%	0,0%	9 448	5,4%
Hébergement médico-social et social	1,4%	2,2%	2,9%	2,1%	0,4%	1,1%	0,1%	0,5%	40 394	11,1%
Action sociale sans hébergement	0,0%	0,4%	0,3%	-0,1%	0,3%	0,3%	0,2%	-0,1%	7 285	1,3%
Arts, spectacles et activités récréatives	-2,0%	1,1%	3,4%	2,0%	-1,1%	-0,5%	-3,0%	-3,1%	- 5 276	-3,4%
Autres activités de services (Sauf 9499Z)	-0,6%	3,3%	0,4%	9,3%	5,2%	4,4%	8,4%	0,7%	3 811	35,0%
9499Z_ Autres organisations fonctionnant par adhésions volontaires	-1,7%	1,3%	2,0%	2,8%	2,0%	1,5%	-1,3%	-1,6%	8 839	4,9%
Ensemble ESS	0,2%	0,8%	1,3%	0,9%	0,4%	0,6%	-0,3%	-0,5%	71 119	3,5%

Champ : ensemble des salarié.e.s privés relevant du régime général (hors régime agricole)

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS URSSAF 2010-2018

► Action sociale : un secteur moteur de la croissance de l'emploi dans l'ESS, qui se stabilise

Le secteur de l'action sociale pèse 15,3% des établissements et 40,9% des emplois de l'ESS sur le plan national. Avec 974 000 salarié.e.s, l'ESS représente plus de 60% des emplois du secteur de l'action sociale, loin devant le secteur public (28%) et le secteur privé lucratif (12%).

Le secteur est habituellement présenté en deux sous domaines :

- l'hébergement social et médico-social qui couvre l'ensemble des établissements proposant un hébergement médicalisé ou un hébergement social pour personnes en difficulté ;
- l'action sociale sans hébergement qui regroupe des activités diverses d'accompagnement social et socioprofessionnel, de prévention, d'aide à domicile, de garde d'enfants, etc.

Dans un contexte de vieillissement de la population et de bon maintien de natalité, les besoins sociaux sont forts dans ce secteur où opèrent principalement les associations, les fondations et les mutuelles de santé. De par le rôle d'utilité sociale joué par ce secteur, il reste dépendant des politiques publiques (tarification et barèmes réglementaires, dotation globale de l'Etat, aides aux postes...). Les fortes évolutions législatives et réglementaires de ces dernières années dans ce secteur se sont traduites par des transformations organisationnelles et le renforcement des coopérations entre les grands acteurs de l'ESS.

Le secteur social et médicosocial, comme le secteur sanitaire, a été particulièrement concerné par des mouvements de rapprochements (fusion,

regroupement) depuis une dizaine d'années. Deux facteurs semblent à l'origine de ces mouvements : celui du besoin d'atteindre une « taille critique » pour mieux se positionner sur les marchés publics dans un contexte de diminution de la subvention et d'augmentation de la commande publique ; celui de la décentralisation (avec la loi NOTRe¹⁸ en particulier qui a redéfini les compétences des collectivités territoriales) qui a réorganisé les relations entre les structures médicosociales et les territoires (communes, intercommunalités, Départements, Régions, Etat et Agence régionale de santé).

Enfin, le secteur de l'action sociale emploie 9,7% de ses salarié.e.s sous la forme de contrats aidés. S'il n'est que le 3^e secteur de l'ESS après les sports et loisirs et la culture en terme de poids des contrats aidés dans l'ensemble des postes, il s'agit du premier contingent de contrats aidés, notamment dans les secteurs de l'aide par le travail (20,5% de l'ensemble des contrats aidés de l'ESS) et de l'hébergement médicosocial et social (11,7%)¹⁹. Le secteur de l'insertion par l'activité économique (aide par le travail) a été épargné par la réduction des contrats aidés à partir de 2017 (voir partie dédiée), ce qui n'est pas le cas des autres domaines de l'action sociale qui ont été fragilisés.

La conjoncture dans ce vaste secteur est globalement favorable entre 2010 et 2018, puisque **47 680** postes y ont été créés, en faisant le secteur ayant apporté la plus forte contribution à l'emploi dans l'ESS sur la période. L'analyse par domaines d'activités montre toutefois des situations hétérogènes et un fléchissement de la croissance ces deux dernières années.

18. Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

19. Atlas commenté de l'ESS, Observatoire national de l'ESS – CNCRESS, juin 2017

Tableau 4 / Evolution de l'emploi salarié ESS dans les domaines de l'action sociale en glissement annuel entre 2010 et 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Solde net	Evolution 2010-2018
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2,4%	4,2%	3,5%	3,5%	2,3%	1,4%	0,4%	-0,7%	15 320	18,1%
Hébergement médicalisé personnes handicapées	0,4%	1,6%	2,8%	1,7%	-0,3%	0,6%	-0,7%	0,1%	6 599	6,3%
Hébergement social non médicalisé	1,5%	1,6%	2,7%	1,6%	-0,3%	1,3%	0,4%	1,3%	18 475	10,5%
Total Hébergement médico-social et social	1,4%	2,2%	2,9%	2,1%	0,4%	1,1%	0,1%	0,5%	40 394	11,1%
Aide à domicile	-2,3%	-0,6%	-2,2%	-2,2%	-1,8%	-0,8%	-0,7%	-1,5%	-21 492	-11,3%
Aide par le travail	1,7%	0,9%	0,7%	0,7%	1,5%	0,7%	0,3%	0,4%	9 821	7,1%
Accueil de jeunes enfants	1,4%	2,5%	1,2%	2,1%	0,6%	2,1%	0,4%	1,5%	4 964	12,4%
Autres actions sociales sans hébergement	0,7%	0,5%	2,1%	0,7%	1,3%	0,6%	0,8%	0,4%	13 992	7,3%
Total Action sociale sans hébergement	0,0%	0,4%	0,3%	-0,1%	0,3%	0,3%	0,2%	-0,1%	7 285	1,3%

Champ : ensemble des salarié.e.s privés relevant du régime général (hors régime agricole)

Source : Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS URSSAF 2010-2018

1 Hébergement médicalisé pour personnes âgées dépendantes : des transformations nécessaires après une période de forte croissance

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'augmentation de la dépendance, le secteur des établissements d'hébergement médicalisé pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) a connu une forte croissance dans les structures privées à but non lucratif entre fin 2010 et fin 2018 (+18,1%) et a créé **15 320 postes, soit près d'un quart (24%) du solde net des créations d'emplois dans l'ESS**. Cette forte croissance a été portée par le secteur associatif (+14%) et par les mutuelles (+35%). La croissance du secteur privé lucratif a connu une trajectoire similaire (+19,6%) dans un contexte d'augmentation de la dépendance et de forts besoins sur les territoires.

Ces dernières années, le modèle tarifaire des EHPAD est en crise et la croissance du secteur quasi nulle. Entre 2016 et 2017, la croissance de l'emploi a été faible et elle a été négative en 2018, avec une réduction du nombre d'emplois en 2018 dans l'ESS (-0,7%) comme dans le secteur lucratif (-1,2%).

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) relève notamment que « *les niveaux de dépendance et l'accroissement des besoins de soins notamment, sont tels qu'ils conduisent inévitablement à un phénomène de médicalisation des EHPAD et à de nouvelles missions que les établissements n'ont pas les moyens, ni financiers ni humains, d'assumer* »²⁰, et de rappeler que « *ces contraintes budgétaires croissantes qui pèsent sur les établissements entraînent parallèlement de lourdes conséquences, à la fois sur les conditions de travail des professionnels et sur l'augmentation du reste à charge pour les personnes et leurs familles.* »²¹.

La grande loi Dépendance attendue pour décembre 2019 vise à anticiper la transformation en profondeur du secteur et la sortie du « tout EHPAD » pour permettre aux personnes dépendantes de rester le plus longtemps possible chez elles. La Mutualité Française a notamment formulé 21 propositions pour contribuer à la future loi sur la perte d'autonomie²².

20. Communiqué de presse de l'Uniopss du 30 janvier 2018 « L'Uniopss plaide pour une refonte globale des établissements et services à domicile pour personnes âgées »

21. *Ibid.*

22. Grand âge et autonomie : les propositions de la Mutualité Française, 20 décembre 2018

Dans le contexte financier auquel sont confrontés les départements, se pose la question du financement des dépenses d'aides sociales, dont l'APA (allocation personnalisée autonomie). Dans le même temps où les EHPAD ont besoin de faire face à l'accroissement et l'évolution des besoins de soins, ainsi qu'à une dégradation de l'emploi.

2 L'hébergement médicalisé de personnes handicapées

Le secteur de l'hébergement médicalisé de personnes handicapées est principalement porté par des établissements à but non lucratif (ou le secteur public) sous la forme de maisons d'accueil spécialisées, foyers d'accueil médicalisé ou d'unités de logements spécialisés. Entre 2010 et 2018, l'évolution de l'emploi dans ce secteur a été contrastée selon les publics accueillis avec **+22,6%** pour l'hébergement d'adultes handicapés contre **-1,7%** pour l'hébergement d'enfants handicapés. Au total, **6 600 postes ont été créés dans l'ESS sur la période (+6,3%)**. Comme pour l'hébergement de personnes âgées, on note un fort ralentissement de la croissance depuis 2015, notamment pour l'hébergement d'adultes handicapés.

3 Hébergement social non médicalisé : 18 500 postes créés depuis 2010

L'hébergement social non médicalisé couvre de nombreuses formes d'établissements selon les publics accueillis : personnes handicapées (résidences d'accueil, appartements accompagnés...), personnes âgées (résidences services, résidences autonomie...), enfants, adultes ou familles en difficultés (centre d'hébergement de réinsertion sociale – CHR, hébergement d'urgence...).

L'hébergement social a créé, toutes formes confondues, **18 500 postes** dans l'ESS entre 2010 et 2018 notamment en direction des enfants, adultes et familles en difficulté. Cela représente une croissance de +10,5% sur la période. Comparativement, le secteur privé lucratif, principalement positionné sur l'hébergement social pour personnes âgées, a créé 7 000 postes.

Concernant les CHR, une enquête publiée en juillet 2019²³ par les principales têtes de réseaux et associations de solidarité auprès de leurs réseaux (l'Uniopss, la Croix-Rouge française, la Fédération des acteurs de la solidarité, la FEHAP et Nexem) a

23. Impacts qualitatifs des mesures d'économies budgétaires sur le tarif des CHR en 2018 » (l'Uniopss, la Croix-Rouge française, la Fédération des acteurs de la solidarité, la FEHAP et Nexem – Mai 2019

permis de constater que les coupes budgétaires du gouvernement qui ont ciblé les CHRS en 2018 ont des répercussions inquiétantes sur l'emploi, le nombre et de la qualification des intervenants sociaux, les prestations proposées et donc sur les modalités d'accompagnement social des personnes. Parmi les enseignements de cette enquête, les efforts budgétaires sont conduits sur la masse salariale des structures, fragilisant le ratio de professionnels de CHRS éducatifs qui serait en baisse et conduisant à l'embauche de nouveaux professionnels moins diplômés ou avec moins d'expérience, voire sans expérience pour réduire la masse salariale.

4 Aide à domicile associative : 21 500 postes supprimés depuis 2010

Au début des années 2 000, le secteur associatif de l'aide à domicile s'est structuré pour **améliorer la qualification des salarié.e.s** (création de la profession d'auxiliaire de vie sociale, accord de branche de l'aide à domicile du 29 mars 2002 sur les salaires, Convention collective nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010 – pour le secteur à but non lucratif) et **augmenter la qualité de l'offre de services pour les usager.ère.s** dans le cadre de la "bien-traitance". Cette structuration et professionnalisation du secteur associatif a eu un coût dans un contexte d'ouverture du marché au secteur lucratif non soumis aux mêmes coûts salariaux²⁴. La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005, dite loi « Borloo », a en effet permis le développement du secteur du service à la personne, en réduisant les coûts d'entrées de nouveaux acteurs privés lucratifs sur ce marché et en professionnalisant le métier d'aide à domicile.

Fragilisé depuis plusieurs années, le secteur de l'aide à domicile à but non lucratif a perdu **21 500 emplois** (soit -11,3% de ses effectifs) et près de 450 établissements (-10,2%) entre 2010 et 2018. Comparativement, le secteur privé lucratif a progressé avec 1 300 établissements créés entre 2010 et 2018, un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de +11,5% et un doublement de ses effectifs salariés depuis 2010 (+51 000 postes).

La situation dans l'aide à domicile, en raison des tensions fortes sur l'emploi depuis plusieurs

années préoccupe fortement les acteurs du secteur. Entre 2017 et 2018, on constate une nouvelle baisse de 1,5% du nombre de salarié.e.s, alors que paradoxalement, les organisations de l'aide à domicile souhaitent recruter, les demandes d'accompagnement à domicile ne cessant de croître. Au regard de la faible attractivité des salaires, de la difficulté des conditions de travail (dont les horaires décalés), ainsi que du manque de profils adéquats, ce secteur est confronté à d'importantes difficultés de recrutement qui le mettent en danger. En effet, en 2018, selon l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles)²⁵ un patient sur dix n'a pu bénéficier d'une prise en charge intégrale du fait d'un manque de personnel, de moyens financiers et de soutien des politiques publiques. 47% des structures annonçaient des postes vacants, 19% des postes créés sont restés vacants. Aussi, une structure d'aide à domicile sur cinq a dû refuser des demandes de prises en charge.

► Une aide à domicile associative plus rurale

L'ESS, non concentrée sur la recherche de profits, occupe une place prépondérante dans les territoires ruraux, elle représente 84% des effectifs ruraux de l'aide à domicile, contre seulement 68% à l'échelle de la France entière²⁶. Ce positionnement historique des acteurs de l'ESS en milieu rural, en réponse aux besoins d'une population plus isolée et dépendante, augmente ses coûts (déplacements plus importants, nombre d'intervention plus faibles) et impacte la compétitivité du secteur associatif. A l'inverse, le secteur privé lucratif est positionné sur des territoires plus denses et plus urbains : alors que sur l'ensemble du territoire national, il détient près du quart des emplois de l'aide à domicile, il ne représente que 3,5% des emplois en milieu rural²⁷.

► Tarification par les départements

Enfin, le secteur reste très dépendant des tarifs fixés par les départements qui ne couvrent que tout ou partie des coûts horaires des structures de l'aide à domicile, notamment en milieu rural où le soutien aux structures nécessiterait d'être renforcé.

24. Les entreprises à but lucratif relèvent de la convention des entreprises de services à la personne du 20 septembre 2012, alors que les organismes privés à but non lucratif relèvent de la convention nationale de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile du 21 mai 2010

25. UNA, Dossier de presse « Aide et soins à domicile auprès des personnes en perte d'autonomie », 15 janvier 2019

26. Etude « L'ESS dans les territoires ruraux » menée par le CNCRESS dans le cadre du Projet TRESSONS porté par l'AVISE et le RTES, avril 2019

27. *Ibid.*

5 Insertion par l'activité économique et secteur adapté : des modèles à conforter

Le secteur de l'aide par le travail²⁸ comprend les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les entreprises du secteur adapté (EA : Entreprises adaptées et ESAT : Etablissements de services et d'aide par le travail)²⁹. Ces structures proposent un accompagnement socioprofessionnel à des personnes éloignées du monde du travail ou à des personnes en situation de handicap.

L'aide par le travail a connu une croissance de ses effectifs de +9,0% sur la période 2010-2018, soit **9 800 postes créés**, qui comprend à la fois les personnes en insertion et les permanents des structures (accompagnement socioprofessionnel, services administratifs, direction). La croissance de l'emploi dans le secteur est cependant plus modeste ces deux dernières années (+0,3% en 2017 et +0,4% en 2018)..

► Les acteurs de l'insertion par l'activité économique confortés

Les signaux sont positifs dans le secteur de l'insertion par l'activité économique pour lequel les conclusions du rapport de la Cour des comptes évoquent « *une politique à conforter* » pour « *des acteurs importants du tissu local dans les zones à faible activité* »³⁰. Le secteur a été épargné par la baisse et la transformation des contrats aidés en parcours emploi compétences (PEC) décidées par le gouvernement en 2017. Enfin, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le gouvernement souhaite développer le secteur avec un objectif de 100 000 personnes supplémentaires en parcours en 2022, soit 240 000 personnes au total en parcours d'ici 2022.

28. Dans la nomenclature d'activité française (NAF), certaines SIAE, EA ou ESAT sont classées par rapport à leur secteur d'activité (recyclage, entretien d'espaces verts) et non par leur objet social (8810C : aide par le travail), ce secteur ne couvre donc pas l'ensemble des SIAE.

29. Dans ce secteur, l'ESS comprend aussi des sociétés commerciales (SAS, SA) conventionnées entreprises adaptées (EA) ou entreprises d'insertion ou de travail temporaire (EI et ETTI) non prises en compte dans cette analyse

30. « L'insertion des chômeurs par l'activité économique, une politique à conforter », Rapport de la cour des comptes, janvier 2019

► Le recours à l'emploi de personnes en situation de handicap réformé

Dans le secteur du handicap, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2020, réforme l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. La loi vise notamment à favoriser l'insertion des personnes handicapées dans l'emploi ordinaire, en complémentarité avec l'insertion des personnes plus lourdement handicapées accueillies en ESAT ou en EA. Les prestations confiées aux EA, ESAT et TIH (travailleurs indépendant handicapés) « ne seront plus comptabilisées dans l'emploi «direct» de personnes handicapées à partir de 2020, mais le chiffre d'affaires réalisé avec ces secteurs restera déductible de la contribution AGEFIPH/FIPHP »³¹, il restera donc avantageux pour les entreprises de faire appel au secteur adapté. Il est donc primordial de continuer à faire travailler les entreprises du secteur adapté et d'explorer de nouvelles pistes de collaboration.

6 Accueil de jeunes enfants : l'ESS en marge de la croissance du secteur.

Le secteur de l'accueil de jeunes enfants, composé dans l'ESS des crèches associatives ou parentales a connu une croissance de l'emploi de +12,4% sur la période 2010-2018 avec la création de 5 000 postes. Dans un contexte de bon maintien de la natalité en France et de forte demande, la croissance de l'ESS s'avère modeste au regard de celle exponentielle du secteur privé lucratif (+426%) qui a créé 45 500 postes depuis 2010. Alors que le nombre d'établissements a cru de 29,5% par an en moyenne dans le secteur lucratif, il n'a progressé que de 1,7% par an en moyenne sur la même période dans l'ESS.

Cette grande croissance du secteur lucratif s'explique par une arrivée récente dans le secteur de l'accueil de jeunes enfants et donc logiquement une plus forte création de structures et de places. En effet, la transposition en 2009 au marché intérieur de la Directive Services de l'Union européenne du 12 décembre 2006 a ouvert au secteur lucratif le marché des crèches qui se retrouve dans un contexte concurrentiel depuis 10 ans. De plus, les places réservées dans les entre-

31. Réforme de l'OETH : quel impact sur la relation avec les Entreprises Adaptées? <https://www.unea.fr/reforme-de-loeth-quel-impact-sur-la-relation-avec-les-entreprises-adaptees>

prises sont un marché que le secteur des crèches non lucratives n'a pas encore exploité.

Selon l'étude de l'institut de recherche Xerfi³², le secteur des crèches privées a triplé depuis 2010, dépassant désormais le milliard d'euros de chiffre d'affaires. Beaucoup de villes délèguent désormais cette activité au privé, l'ESS a donc un vrai potentiel de croissance dans ce secteur et un modèle de développement à faire-valoir. Il y a un enjeu fort à ce que le secteur associatif arrive à valoriser ses spécificités, notamment ses projets d'accueil, plus social, territorial, tout en montrant que ses crèches défendent l'intérêt général, et pas des bénéficiaires privés. Il serait donc important que les fonds publics destinés à soutenir la création de places en crèches distribués indifféremment aux structures lucratives et non lucratives, à condition qu'elles soient sous PSU (prestation de service unique), puissent soutenir et financer des structures défendant l'intérêt général.

32. Les crèches privées à l'horizon 2020, Xerfi, Février 2018

7 Autres action sociale sans hébergement

Les autres établissements de l'action sociale sans hébergement couvrent des activités très diverses de médiation sociale, de promotion et de prévention autour de la santé, de lutte contre les discriminations, d'accompagnement des aidant.e.s, de familles en difficultés sociales ou de personnes en situation de handicap, etc. Elles sont majoritairement portées par le secteur associatif. Si l'analyse de la conjoncture de l'emploi est rendue difficile tant les activités de ce secteur sont multiples. L'ensemble de ces activités a créé **14 000 postes** entre 2010 et 2018, soit une croissance globale de **+7,3%** sur la période.

► Une conjoncture favorable dans le secteur de la santé

Le secteur de la santé est constitué à la fois des activités hospitalières à but non lucratif (gérées par des associations, fondations ou mutuelles) et des activités de soins (médecins, infirmiers, sages-

LA PAROLE À



Dans le champ sanitaire et social, les structures privées non lucratives (associations et fondations) représentent 1,125 million d'emplois en 2018, soit 58% de l'ensemble de l'emploi privé non lucratif en France. A contrario de l'emploi en France, l'emploi dans l'ensemble privé non lucratif sanitaire et social, après une augmentation, certes continue mais ralentie chaque année depuis 10 ans, ne connaît, pour la première fois, aucune augmentation entre 2017 et 2018

Les associations sont aujourd'hui traversées par des mutations qui impactent l'ensemble de la sphère du travail et donc inévitablement l'emploi associatif. Les évolutions de la demande sociale (en particulier l'augmentation de la précarité, la prise en charge de la dépendance et la volonté d'aller vers plus d'autonomie) transforment et alourdissent les interventions auprès des personnes fragiles. La démographie professionnelle est impactée par les départs en fin de carrière mais également par une volonté marquée des associations, portée par les politiques publiques, d'engager des formes de désinstitutionnalisation, d'où de lourds enjeux de reconfiguration des métiers et de l'accueil des personnes et des aidants, mais également de formation initiale et continue des professionnels du secteur. De plus, dans ce temps de lourdes tensions dans l'emploi, de difficultés de recrutement, de pénurie d'étudiant.e.s et de stagiaires, d'augmentation du

nombre de travailleurs et travailleuses pauvres, les baisses de financement et la complexification administrative fragilisent également l'emploi associatif.

Une politique interne en faveur de formations au bénéfice des parcours professionnels des personnes, au même titre que l'adoption par la structure d'une politique de RSE forte ou encore un dialogue ouvert et bienveillant entre les parties prenantes, peut être un levier pour lutter contre le sentiment de perte de sens de plus en plus observé parmi les salarié.e.s de nos secteurs et pour répondre à l'intérêt de plus en plus marqué pour la question de la qualité de vie au travail (QVT) des salarié.e.s. Alors que les employeurs doivent veiller à l'adaptation des personnels à leur poste de travail et, plus largement, à leur employabilité, il est devenu indispensable pour les organisations de miser sur le dialogue social et de mettre en place du sur-mesure, afin de ne pas risquer d'exclure certains publics ou de s'en remettre à des formations « low cost » donnant droit à des bouts de certification. C'est pourquoi l'Uniopss et les Uriopss, tout en insistant sur la nécessité de mener des démarches de RSE et sur la QVT, trouvent important que les organismes de formation et les employeurs associatifs se rapprochent pour co-construire des contenus de formation adaptés aux besoins du terrain, des professionnels, des organisations et des personnes accompagnées, quitte à ce que les structures mutualisent leurs moyens à l'échelle de leur territoire, pour (re)donner du sens à la formation, au regard du projet de chaque établissement. ●

femmes...). Au sein de l'ESS, le secteur de la santé emploie 181 800 salarié.e.s (soit 11,7% des salarié.e.s du secteur) au sein de 4 860 établissements (2,2%).

L'emploi dans le secteur de la santé a progressé de 5,4% entre 2010 et 2018, une dynamique également observée dans le secteur privé lucratif (+6,1%). Dans l'ESS, ce sont près de 9 500 postes et 482 nouveaux établissements qui ont été créés sur la période. Sur ces deux dernières années, la croissance est moindre dans le secteur de la santé avec +0,4% sur l'année 2017 et une croissance nulle en 2018. Les créations d'emplois ont principalement concerné la pratique dentaire (centres dentaires mutualistes ; +105,2%), les activités des médecins généralistes (médecine du travail, centres médicaux ou de préventions spécialisés ; +11,0%) et les activités des infirmières et des sages-femmes (+10,8%). Les activités hospitalières gérées par des structures de l'ESS (associations et fondations principalement) restent globalement stable entre 2010 et 2018 (+0,3%), elles sont en léger recul en 2018 dans le secteur privé lucratif (-0,8%) comme dans l'ESS (-1,3%).

Au global, après une forte période de croissance de l'emploi jusqu'à 2016, le secteur de la santé connaît une croissance stable depuis deux ans (+0,4% sur l'année 2017 et +0,0% en 2018).

► Enseignement : des créations d'emplois qui cachent des disparités

Deuxième secteur de l'ESS en termes d'emploi, l'enseignement regroupe principalement des établissements sous statut associatif de formation initiale et continue et des structures d'enseignement de discipline sportive ou culturelle. L'enseignement représente **352 000 emplois dans l'ESS** (soit 14,8% des emplois de l'ESS) et 21 000 établissements (soit 9,5%)³³.

33. Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après Insee Clap 2015

L'AFPA ET LES MISSIONS LOCALES SORTENT DU PÉRIMÈTRE STATISTIQUE DE L'ESS

« L'association » nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) a changé de statut

Depuis février 2017, l'AFPA, premier organisme de formation professionnelle qualifiante pour salarié.e.s et demandeurs d'emploi n'est plus une association. L'AFPA, désormais Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, devient un établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) sous la forme juridique d'une société par action simplifiée (SAS). Ce changement de statut fait sortir l'AFPA et ses 8 000 salarié.e.s du champ statistique de l'ESS à compter du 1^{er} trimestre 2017.

L'activité des missions locales requalifiées en « Administration publique »

Les Missions Locales exercent une mission de service public de proximité avec pour objectif essentiel d'accompagner les jeunes dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale. Leur code APE a été harmonisé par les services de l'INSEE fin 2016 en « 84.13Z : Administration publique (tutelle) des activités économiques ». A partir de 2017, ce changement de code APE a fait sortir progressivement les dernières missions locales du champ de l'ESS. Rappelons toutefois que les missions locales cotisent à l'OPCO Uniformation qui regroupe les acteurs et actrices de l'ESS.

► Le secteur de l'enseignement a créé 5 800 postes dans l'ESS entre 2010 et 2018

Le secteur de la formation professionnelle connaît de profondes évolutions depuis 2015 avec les réformes successives concernant le suivi et le contrôle de la qualité des organismes de formation (Datadock), la certification des formations (répertoriée par la Commission nationale de la certification professionnelle, CNCP), la collecte des fonds de la formation professionnelle qui sera gérée par les Urssaf et l'apparition d'un nouvel organisme de régulation et de répartition des fonds : l'agence France Compétences. Les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) perdent leur mission de collecte des fonds et sont recentrés sur leur mission technique d'accompagnement des branches. Ils deviennent les opérateurs de compétences (OPCO).

Dans ce contexte particulièrement évolutif, le secteur de l'enseignement dans l'ESS perd principalement des emplois dans la **formation continue d'adultes** (- 8 800 postes environ), hors Afpa (voir encadré p. 19). Au total 23 % des établissements de formation professionnelle ont disparu entre 2010 et 2018 dans l'ESS.

L'ESS conserve cependant **une forte dynamique d'emploi dans la formation initiale et continue** dans l'enseignement supérieur (+ 6 850 postes), l'enseignement secondaire (+ 2 500 postes) et l'enseignement primaire (+ 1 400 postes). De même, le secteur de l'enseignement culturel connaît une croissance continue avec 1 000 postes créés sur la période 2010-2018.

Dans l'ensemble l'emploi ESS dans le secteur de l'enseignement est largement excédentaire (+ 5 800 postes), principalement lié au secteur de la formation continue.

► Activités financières et d'assurances : la croissance de l'emploi portée par les mutuelles

Le secteur des activités financières et d'assurances dans l'ESS est principalement composé des banques coopératives et des mutuelles d'assurances (santé, prévoyance, biens et personnes). Au sein de l'ESS, ce secteur emploie 256 000 salarié.e.s (soit 10,7 % des emplois de l'ESS) et 21 700 établissements (9,7%). Les entreprises de l'ESS

regroupent un tiers des emplois privés du secteur³⁴.

Entre 2010 et 2018, les effectifs du secteur³⁵ ont progressé dans l'ESS de **+ 3,5 %**, permettant la création **de 5 400 postes**. Cette croissance a principalement été portée par le secteur de l'assurance avec la création de 4 000 postes (+ 6,1 %) et par les « activités auxiliaires des services financiers et d'assurance », représentées dans l'ESS par des associations de moyens ou des organismes de gestion de caisses de retraites obligatoires, qui ont connu une forte croissance de leurs effectifs salariés avec près de 6 000 postes créés (+ 192 %). En revanche, les activités financières (banques) sont en recul sur la période (- 5,3 %) avec la suppression de 4 500 postes, liée en partie à des transferts d'établissements entre « les activités financières » et « les activités auxiliaires des services financiers et d'assurance ».

Dans le même temps, les autres entreprises privées évoluant dans les activités financières et d'assurances ont vu croître leurs effectifs de + 2,0 %, particulièrement dans les « activités auxiliaires des services financiers et d'assurance » (marchés financiers, courtage, gestion de fonds, etc.), alors que les sociétés d'assurance et les banques ont perdu respectivement -8,0 % et -1,6 % de leurs effectifs salariés sur la période.

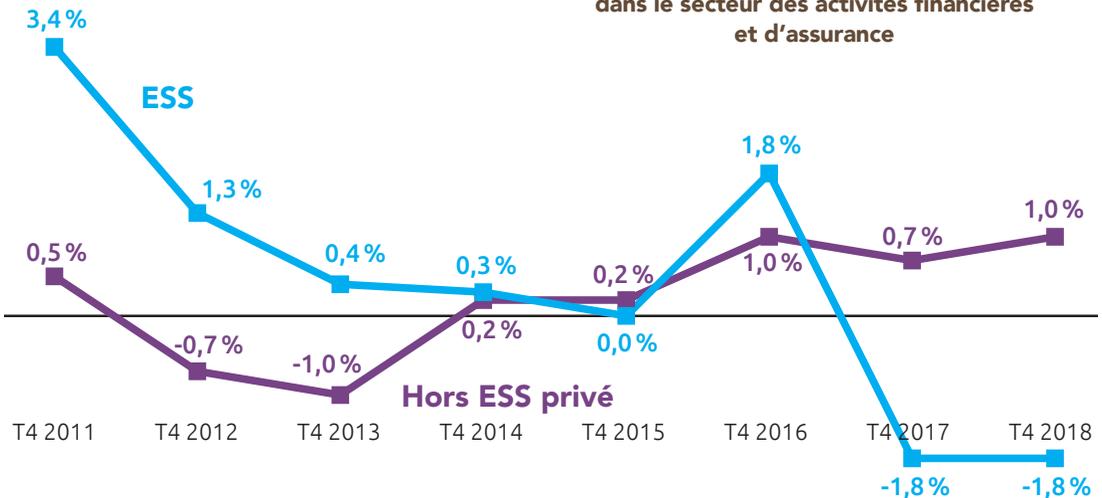
Le secteur bancaire doit s'adapter au contexte de taux bas – voir négatifs – (réduisant la marge d'intérêt et la rentabilité des banques de détail), à de nouvelles exigences réglementaires (accords de Bâle III qui imposent le renforcement des fonds propres) ou encore à la concurrence des banques en ligne et néo-banques.

De par leur ancrage territorial (plus forte présence en région avec le réseau des caisses régionales, qu'en Ile-de-France) les banques coopératives sont un peu moins exposées à la concurrence des banques en ligne et néo-banques qui touchent

34. Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après Insee Clap 2015

35. Ces données ne prennent pas en compte les effectifs et établissements de plusieurs établissements bancaires et d'assurances qui relèvent de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), notamment dans l'ESS : Crédit Agricole ou Groupama (Cf. partie méthodologie).

Figure 5 / Evolution de l'emploi en GA dans le secteur des activités financières et d'assurance



Source : Observatoire national de l'ESS, d'après ACOSS URSSAF 2010-2018

Champ : ensemble des salarié.e.s privé.e.s relevant du régime général (hors régime agricole)

une clientèle encore très parisienne. Mais la progression rapide de ces nouveaux acteurs peut changer la donne à moyen terme.

Les mutuelles (santé-prévoyance, biens et personnes) ont connu de fortes évolutions liées à la réglementation européenne sur les fonds propres et à la concurrence du marché. Une course à la taille est lancée depuis 2017 avec la formation de nouvelles unions mutualistes (groupes Vyv, Aesio...) pour répondre notamment aux exigences de solidarité financière renforcée par l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2016, de la directive Solvabilité II³⁶.

Sur ces deux dernières années, la croissance de l'emploi connaît un ralentissement important dans l'ESS tant en terme d'effectifs (-1,8% en 2017 et 2018) que d'établissements (+0,2% en 2017 et -3,3% en 2018) qu'il sera nécessaire de surveiller au cours des prochains trimestres.

36. La directive Solvabilité II est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance. Elle impose une meilleure adaptation des fonds propres des compagnies d'assurance et de réassurance aux risques que celles-ci encourent dans leur activité.

Arts et spectacles : un secteur particulièrement impacté par les récentes réformes des politiques publiques

Le secteur des arts et spectacles (secteur culturel) est une composante forte de l'ESS sur les territoires puisque le secteur privé non lucratif couvre 26% de l'ensemble des emplois salariés. Au sein de l'ESS, le secteur pèse 10% des établissements et 1,4% de l'emploi. Il se compose majoritairement d'associations (95,6%) et de quelques coopératives (2,4%) et fondations (2,0%)³⁷. De nombreux indépendants travaillent dans le secteur culturel en France, ils ne relèvent pas du régime général.

Le secteur culturel dans l'ESS a été particulièrement impacté par les récentes réformes (baisse des emplois aidés, réforme des rythmes scolaires, loi Notre, suppression de la réserve parlementaire...). Depuis 2010, le secteur a perdu **13 300 emplois, soit une réduction d'un tiers de ses effectifs salariés**. Si toutes les activités du secteur sont concernées par une baisse de l'emploi (création artistique, gestion de salles de spectacles...), c'est surtout **le spectacle vivant** qui est le plus durement touché par les baisses d'emplois (- 11 450 postes sur la période). En revanche, le nombre d'établissements employeurs a légèrement augmenté sur la période (+ 300 établissements) pour l'ensemble du secteur.

37. Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après Insee Clap 2015

► Contraction des financements publics

Les associations employeuses du secteur culturel sont celles qui sont le plus dépendantes des financements publics, les subventions représentent 41 % de leurs budgets contre 21 % pour l'ensemble des associations employeuses³⁸. Dans un contexte de contraction des finances publiques, la dernière enquête du « Paysage associatif français » montre une forte diminution des subventions entre 2005 et 2017 (-1,7 % par an), ces dernières ne représentant plus en 2017 que 20 % des ressources des associations (employeuses ou non employeuses), alors qu'elles constituaient 25 % de l'ensemble en 2011 et 34 % en 2005.

L'origine des ressources des associations a évolué entre 2005 et 2017. **Celles provenant des communes sont en retrait**, leur contribution est passée de 14 % du budget des associations en 2005 à 11 % en 2017, **tout comme celles de l'Etat** (de 12 % à 10 %). Les financements des Régions et de l'Europe sont stables sur la période. Seules les ressources allouées aux associations par les Départements sont en progression passant de 10 % à 12 % du budget des associations³⁹. Ces dernières concernent toutefois peu le secteur culturel.

► Un secteur mobilisant davantage de contrats aidés

Dans le secteur culturel, 11,5 % des emplois salariés de l'ESS étaient des contrats aidés en 2014 (contre 7,1 % dans l'ensemble de l'ESS)⁴⁰. Ces contrats, essentiels au développement de l'activité des associations culturelles (éducation artistique et culturelle, tourisme culturel...), ont été fortement réduits à partir de 2017. Les impacts sur l'évolution de l'emploi dans le secteur culturel se mesurent très nettement, en particulier dans le spectacle vivant (l'emploi a baissé de 9,5 % en 2017 et de 5,2 % en 2018). Les contrats PEC, qui ont remplacé les CUI-CAE sont peu adaptés au tissu associatif culturel constitué de petites structures associatives (96,5 % ont moins de 10 salariées) et leur taux de prise en charge reste plus faible que ceux des CUI-CAE.

38. Enquête CES et Centre de recherche sur les associations « Le Paysage associatif français », 2018

39. *Ibid.*

40. Atlas commenté de l'ESS, Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, juin 2017

► Sport et loisirs : un coût d'arrêt de la croissance après une forte évolution de l'emploi

Le secteur du sport et des loisirs emploie 91 500 salarié.e.s dans l'ESS. Plus de la moitié (55 %) des emplois de ce secteur est portée par des structures de l'ESS, presque exclusivement sous forme associative (99,7 %)⁴¹. Le poids de ce secteur est minoré car une part substantielle d'associations est classée dans le code APE 9499Z « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire » qui comprend de nombreuses structures d'animation socio-culturelles et sportives [voir encadré].

Entre 2010 et 2018, l'emploi dans ce secteur des sports et loisirs a progressé de 8,5 %, permettant la création de **8 350 postes**. Les effectifs salariés ont notamment progressé dans les activités des clubs sportifs (+ 5 250 postes). Cependant, la conjoncture de l'emploi s'est inversée à partir de 2017, année à partir de laquelle l'emploi salarié à commencer à diminuer dans l'ESS (-1,7 % en 2017 et -1,9 % en 2018 pour les clubs de sports). Pour ce qui concerne les établissements, la courbe s'est infléchie dès 2016 avec la disparition entre 2010 et 2018 d'environ 1 700 établissements (-5,4 %).

Si certains facteurs explicatifs rejoignent ceux exposés pour le secteur culturel (baisse des emplois aidés, réduction des financements publics, réforme des rythmes scolaires...), d'autres sont liés à la concurrence accrue du secteur privé lucratif.

► Le développement du secteur lucratif

Les entreprises privées lucratives du secteur des sports et loisirs ont connu une forte croissance depuis 2010. L'emploi y a bondi de 39 % créant 21 300 postes et le nombre d'établissements a augmenté de 76 %. Ce sont notamment les clubs de sports qui ont porté cette croissance avec le développement des salles de remise en forme et une diversification de l'offre proposée (danse, yoga, sophrologie...). La souplesse des formules proposées (ouverture 7/7, forte amplitude horaire), l'augmentation de la demande d'activités physiques dans la société, ont contribué à ce développement. Les structures de l'ESS, davantage positionnées sur une offre sportive et de loisirs adaptée à tous les publics, ont moins bénéficié de cette croissance.

41. Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après Insee Clap 2015

► Gel des contrats aidés et fin des rythmes scolaires : la double peine

Dans le secteur associatif des sports et loisirs, environ 10,8% des emplois étaient sous la forme de contrats aidés en 2014. Le gel des emplois aidés à partir de 2017 a eu de forts impacts sur l'emploi associatif du secteur, notamment sur des fonctions d'animateurs et animatrices socioculturels ou d'éducateurs et éducatrices sportifs.

La réforme des rythmes scolaires a également eu des effets importants dans le secteur des sports et loisirs. A partir de 2013, la mise en place d'une nouvelle organisation du temps scolaire dans les écoles avait permis la mise en place d'activités périscolaires. La mise en œuvre de ces activités était soit assurée par le personnel communal, soit déléguée à des acteurs privés, notamment associatifs. En 2018, plus de 80% des communes reviennent à la semaine des 4 jours et mettent fin aux activités périscolaires, cette évolution brutale a désorganisé les activités associatives liées au sport et aux loisirs. Les créations d'emplois dans le secteur de l'animation entre 2013 et 2017 ont connu un arrêt brutal.

► Industrie et BTP : une plus forte résilience de l'emploi dans l'ESS que dans le reste du secteur privé

L'ensemble des activités industrielles, du bâtiment et des travaux publics (BTP) dans l'ESS regroupe 2,0% des établissements et 2,6% de l'emploi, soit 50 500 emplois. L'ESS pèse 5,6% de l'ensemble des emplois de ces secteurs, principalement sous forme coopérative (coopératives d'artisans, sociétés coopératives et participatives, coopératives agricoles, etc.)⁴².

Dans le secteur du BTP, l'emploi dans l'ESS a légèrement reculé (-1,2%) entre 2010 et 2018, soit la suppression de 182 postes. L'ESS se démarque toutefois par une résilience de l'emploi plus forte que dans le secteur privé non coopératif, qui enregistre une diminution de l'emploi de -4,6% sur la période. La mise en réserve impartageable d'une partie des excédents dans les coopératives a pu permettre de mieux amortir les années de déficit dans l'ESS. Dans l'ensemble du privé (ESS et hors ESS), le secteur du BTP va mieux depuis deux ans et a créé de nouveaux emplois.

42. Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après Insee Clap 2015

FOCUS SUR LES AUTRES ORGANISATIONS FONCTIONNANT PAR ADHÉSION VOLONTAIRE (9499Z)

Les activités enregistrées sous le code NAF (nomenclature des activités françaises) 9499Z, correspondent aux « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ». Beaucoup d'associations sont classées dans cette catégorie, car leurs activités souvent diverses ne permettent pas aux services de l'Insee de les classer dans une autre catégorie. Le code APE 9499Z regroupe ainsi 7% des emplois de l'ESS, soit 170 000 salarié.e.s.

Cependant, des travaux¹ ont montré que certaines associations « non-classées » sont en fait « mal-classées », et qu'elles pourraient être plus souvent rattachées aux secteurs des loisirs (éducation populaire notamment), de l'action sociale ou de l'enseignement. On retrouve également dans ce code APE la plupart des têtes de réseaux et des fédérations associatives.

1. Un fourre-tout inacceptable : les associations employeurs mal classées, Recherches et solidarités, novembre 2011

L'emploi dans les activités industrielles (non alimentaires⁴³) s'est maintenu dans l'ESS pour s'établir à -0,4% entre 2010 et 2018. Dans ce secteur, l'ESS est majoritairement présente sous forme de SCOP dans les industries manufacturières : bois et papier (imprimerie), métallurgie et fabrication de produits métalliques, fabrication de produits informatiques ou électroniques. Dans le reste du secteur privé, les industries extractives (-16,4%) et les industries manufacturières (-5,3%) ont enregistré de fortes pertes d'emplois sur la période.

► Commerce : un secteur dynamique porté par le commerce de gros et de biens d'occasion

Le secteur du commerce représente 59 000 emplois dans l'ESS, soit 2,5% de l'ensemble des emplois du secteur. Les acteurs de l'ESS sont présents principalement dans le commerce de gros (groupements d'achat coopératifs), le commerce et réparation d'automobiles (garages solidaires) et le commerce de détails (magasins coopératifs ou associatifs). Le secteur du commerce a créé **1 900 emplois** entre 2010 et 2018 (+ **7,4%**), principalement dans le commerce de gros et le commerce et réparation d'automobiles (+ 2 651 postes) et le commerce de détail de biens d'occasion (+ 267 postes). Le reste du secteur privé a progressé de 2,3% sur la période.

43. Le régime général ne couvrant pas les coopératives agricoles, environ la moitié des effectifs industriels des coopératives (industries alimentaires) est exclue de l'analyse

► Hôtellerie-restauration : un secteur pluriel en évolution

Ce secteur est principalement représenté par le tourisme social et solidaire, acteur historique du tourisme depuis 1936 qui a permis la démocratisation des vacances, et par les activités de restauration (restaurants d'insertion, traiteurs et livraisons de repas). L'ESS regroupe 25 000 emplois dans le secteur de l'hébergement et la restauration et compte 3 700 établissements.

Entre 2010 et 2018, le secteur de l'hébergement a perdu **4 900 emplois** soit 16% de ses effectifs. Le secteur du tourisme connaît des mutations importantes depuis les années 1980, le marché y est devenu extrêmement concurrentiel, la capacité financière des comités d'entreprises s'est réduite, le numérique et Internet ont bouleversé les pratiques d'achat de la clientèle et leurs attentes en termes de qualité et d'équipements se sont renforcées, la démocratisation du transport aérien a permis le développement de nouvelles destinations à des prix abordables. Si dans le secteur privé lucratif l'emploi progresse sur la période 2010-2018 (+3,0%), de nombreux acteurs ont disparu et l'offre globale a dû s'adapter au marché.

Au niveau de la restauration, les emplois dans la restauration traditionnelle se sont maintenus dans l'ESS, en revanche, les activités d'exploitation ou la fourniture et préparation des repas en concession de cantines scolaires (MFR, OGEC), restaurants d'entreprises ou de cafétérias se sont réduites avec la suppression de 1 800 emplois.

SOURCES ET CHAMP DE L'ÉTUDE

► Périmètre statistique de l'ESS

Le périmètre de l'économie sociale et solidaire a été établi en collaboration avec l'INSEE, l'Etat et le CNCRESS. Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salarié.e.s, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie.

Le périmètre statistique de l'ESS n'inclut pas la catégorie des sociétés commerciales de l'ESS (non coopératives) introduites par la loi ESS de 2014, car leur nombre est encore actuellement trop réduit pour proposer une analyse robuste.

► Base Séquoia de l'ACOSS

La base Séquoia de l'ACOSS et des URSSAF centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. La DSN fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC.

Les données sur les évolutions et les soldes net d'emplois entre deux périodes sont issues du traitement de la base de données fournie par l'ACCOS. Elle comprend les indicateurs suivants : nombre d'établissements actifs (avec une masse salariale strictement positive), effectifs salariés en fin de période et masse salariale, au niveau France entière, des régions et des départements, pour chacune des 4 composantes de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations), entre le 1^{er} trimestre 2010 et le 4^e trimestre 2018. L'effectif salarié correspond au nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre. Chaque salarié.e compte pour un, indépendamment de sa durée de travail.

► Régime agricole – données MSA

Une part (moins de 5%) des effectifs salariés de l'ESS relève du régime agricole dont le recouvrement des cotisations sociales est assurée par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il s'agit dans l'ESS des effectifs salariés du secteur agricole et agroalimentaire, et de certaines entreprises relevant de la MSA (Crédit agricole par exemple). Si l'Observatoire national a conclu un partenariat avec la MSA depuis plusieurs années, nous n'avons pas pu prendre en compte les effectifs salariés du régime agricole dans cette publication car les dernières données disponibles s'arrêtaient à 2016.

► Sources Clap, Dads et Sirene de l'INSEE

Les données de cadrage présentes dans cette étude, donnant les volumes d'emplois par secteur sont issues de la base de données Insee Clap, seule base de données dont le champ couvre l'ensemble des établissements et de l'emploi salarié de l'ESS quelque soit le secteur d'activité.

► INSEE CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif) – 31 décembre 2015

CLAP est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif premier est de fournir des statistiques localisées jusqu'au niveau communal, par activité, sur l'emploi et les rémunérations.

► INSEE DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) – 31 décembre 2016

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salarié.e.s, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. C'est l'unique source annuelle statistique donnant un décompte exhaustif des établissements et de leurs effectifs salariés.

► Liste des entreprises de l'ESS - CNCRESS – janvier 2019

Le réseau des CRESS tient et met à jour la liste des entreprises de l'ESS au niveau national et dans les régions. Cette base de données est issue de la source INSEE SIRENE (stocks d'établissements) adaptée à l'ESS et qualifiée par le réseau des CRESS : <https://liste-entreprises.cncres.org/>.

LE RÉSEAU DES CRESS ET DES OBSERVATOIRES DE L'ESS

Cette étude a été pilotée par l'Observatoire national de l'ESS du Conseil National des Chambres régionales de l'ESS du CNCRESS. Les auteur.e.s de l'étude remercient le Mouvement Associatif, la BPCE, l'UNAT, l'UNIOPSS, la fédération des entreprises d'insertion (FEI), pour leur relecture et conseils sur cette publication.

► Le réseau des CRESS

Les 18 Chambres Régionales de l'ESS (CRESS) ont pour mission, dans les territoires, de représenter les intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics, d'appuyer la création, le développement et le maintien des entreprises du secteur, d'appuyer la formation des dirigeant.e.s et des salarié.e.s ainsi que d'observer et de promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil National des CRESS (CNCRESS) représente les chambres régionales au niveau national, soutient leur développement et favorise leur harmonisation. Il coordonne le mois de l'ESS chaque année en novembre, et porte l'Observatoire national depuis 2008.

► L'Observatoire national et les Observatoires régionaux de l'ESS

Créé en 2008 par le CNCRESS, l'**Observatoire national de l'ESS** (ONESS) est un dispositif inédit de suivi et de mesure de l'ESS en France. Il s'appuie sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, pour assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les acteurs publics. L'ONESS porte également un **Observatoire de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS** dans les travaux visent à favoriser l'intégration du sujet de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS. Dans les régions, les Observatoires régionaux de l'ESS réalisent des diagnostics et panoramas territoriaux, des analyses comparatives et prospectives, des études thématiques et territoriales.

L'AGENCE CENTRALE DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE (ACOSS)



L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) pilote la branche recouvrement des cotisations sociales **du régime général**, qui concerne les travailleurs salariés du secteur privé. Elle reçoit les cotisations sociales – patronales et salariales – transmises par les employeurs.

Dans le cadre du partenariat développé entre le CNCRESS et l'ACOSS, cette dernière fournit à l'Observatoire national de l'ESS des données issues de la base Séquoia de l'ACOSS et des URSSAF qui centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs relevant du régime général.

Les dernières études de l'Observatoire national de l'ESS



L'économie sociale et solidaire dans les territoires ruraux

CNCRESS dans le cadre du
projet TRESSONS porté par
l'AVISE et le RTES, Juin 2019



**L'emploi et les entreprises
de l'économie sociale et solidaire
dans les quartiers prioritaires de la
politique de la ville** : Etat des lieux en
France et dans les régions
CNCRESS et CGET, Juin 2019



**Etat des lieux de l'égalité
femmes-hommes dans l'ESS,**
Observatoire de l'égalité
femmes-hommes
CNCRESS, Mars 2019

● **Responsable éditorial :**
Benjamin Roger, CNCRESS

Rédaction : Marthe Corpet,
Benjamin Roger (CNCRESS)

Directeur de la publication :
Florent Duclos, CNCRESS

Maquette et révision :
SyrinXcom

Infographie 4^e de couverture :
Claire Pesqueux

Impression :
La Maison des impressions

© CNCRESS :
toute reproduction interdite
sans autorisation préalable

Contact

Benjamin Roger,
Responsable de l'Observatoire
national de l'ESS (CNCRESS)
benjamin.roger@cncres.org

CONJONCTURE DE L'EMPLOI DANS L'ESS ENTRE 2010 ET 2018

CHIFFRES CLÉS



Entre 2010 et 2018

71 100

emplois
créés



par les entreprises de l'ESS soit
une croissance moyenne de

+ 0,4 % / AN

L'ESS représente

2,4

MILLIONS

de salarié.e.s dont
68 % de femmes

14 %
de l'emploi
salarié privé

2011 - 2016

UNE FORTE CONTRIBUTION
DE L'ESS À L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

+ 3,5 %



de la contribution totale
du solde net d'emplois
sur la période

+ 87 200
EMPLOIS

**Principaux secteurs
dynamiques**

hébergement pour personnes
âgées, petite enfance (crèches
associatives), insertion par
l'activité économique, sports
et loisirs, assurance

2017 - 2018

UNE BAISSÉ DE L'EMPLOI DANS L'ESS,
EN LIEN AVEC L'ÉVOLUTION
DES POLITIQUES PUBLIQUES

- 0,8 % - **16 100**

EMPLOIS

Principaux secteurs touchés

aide à domicile, sport et loisirs, art et
spectacles, hébergement-restauration

L'Observatoire national de l'ESS, est soutenu par



CONSEIL NATIONAL DES CRESS

3 - 5 rue de Vincennes, 93100 MONTREUIL
01 49 88 52 53
www.cncres.org @CNCRES